



Constat de pollution maritime sur le littoral communal



Remarque : Il est conseillé au maire de faire un constat de pollution dès le premier jour de l'arrivée de polluant et de demander aux gendarmes de venir également dresser un procès verbal. Puis, si l'arrivée de pollution se poursuit les jours suivants, le maire peut être amené à faire autant de constats de pollution que de besoin afin de prouver la réalité et la récurrence des arrivages.

Logo de la commune

Considérant que le littoral de la commune de a été atteint par une pollution maritime en date du, je soussigné....., maire de (nom de la commune), en ma qualité d'officier de police judiciaire, procède ce jour, à ...h....., à un constat détaillé des faits.

1. RAPPEL DES FAITS

Succinctement, rappeler l'origine de l'alerte (employés communaux, promeneurs, préfecture, commune voisine, intercommunalité...), les dates d'arrivées de polluants à la côte et si des mesures ont déjà été prises au niveau communal ou intercommunal.

2. DESCRIPTION DE LA POLLUTION

Localiser et numéroter sur une carte IGN l'ensemble des sites mentionnés et annexer cette carte au constat.

Pour chaque zone du littoral (plage, lieu-dit, baie...) touchée par la pollution :

- indiquer le nom du lieu-dit et l'heure exacte de la visite du site par le maire
- décrire le site : type de côte (plage de sable fin, marais, falaise...), étendue du site
- décrire le type de polluant observé : hydrocarbures, bois, fûts, conteneurs...
- décrire l'ampleur de la pollution : quantité, taux de recouvrement...
- joindre des photographies circonstanciées (date et heure) de la pollution constatée
- préciser si un arrêté de fermeture de site a été pris (si oui, le photographier)
- préciser si des actions de nettoyage ont été effectuées ou sont en cours. Si oui, les décrire brièvement.

3 à
6

Fait à, le

Pour valoir ce que de droit.

Le maire

Signature + cachet